

Réalisation :
APEDAF ASBL
Rue E. Feron 153 - 1060 Bruxelles
www.apedaf.be
Editeur responsable :
APEDAF ASBL
Rédaction :
Carine Vandenplas & Matteo Signorino
Conception graphique :
Carine Vandenplas
© APEDAF 2024
N° d'entreprise :
0418 527 581
N° de compte :
BE02 0010 6356 0540
RPM Bruxelles
Publié dans le cadre de la campagne
d'Education permanente 2024

Référence pour citer cette brochure :
APEDAF (2024) L'ACCESSIBILITÉ AUX
ÉTUDES SUPÉRIEURES, FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Une question ? Contactez-nous
education.permanente@apedaf.be
T 0472 58 82 13



AVEC LE SOUTIEN DE :

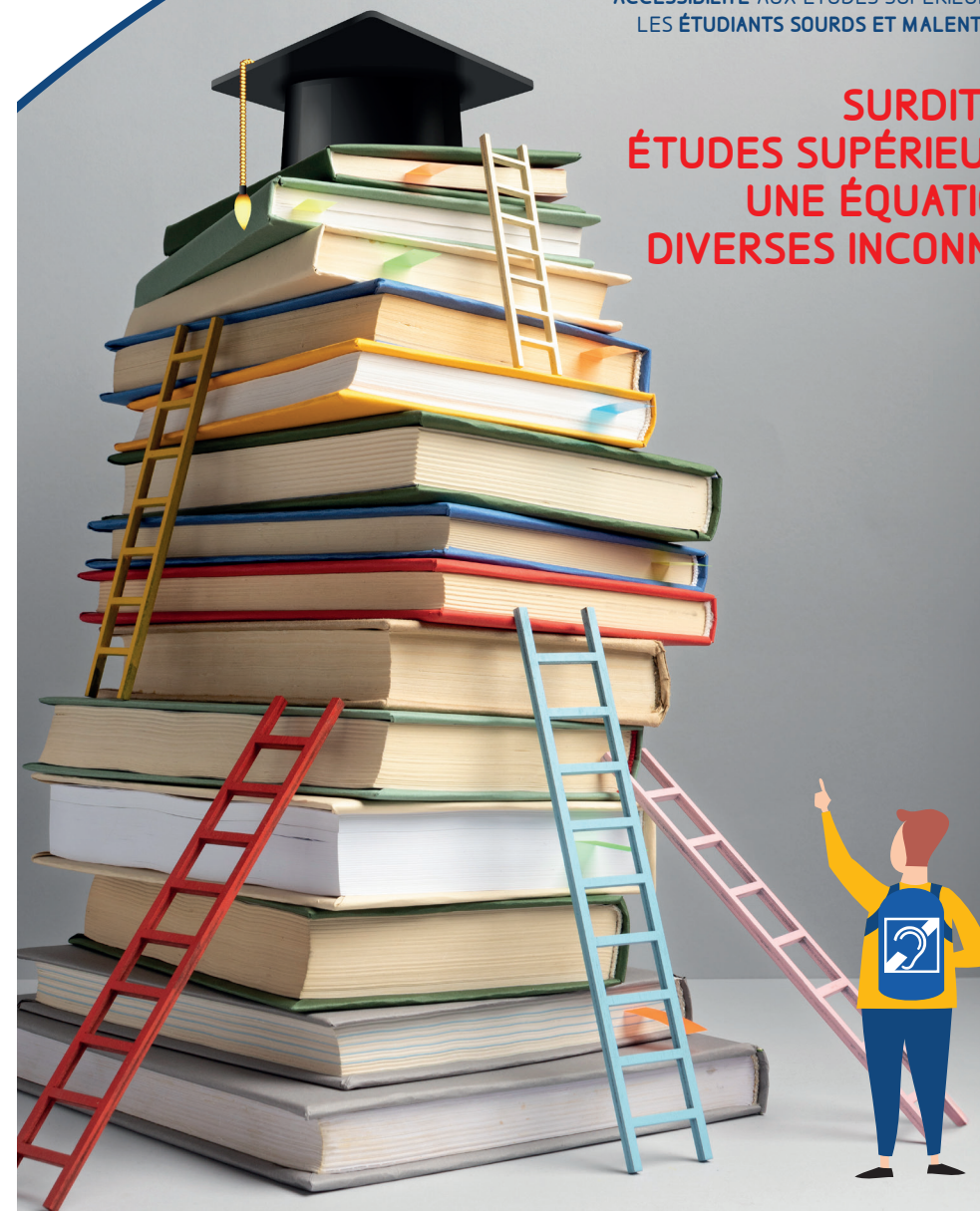
E.R. : APEDAF asbl • Rue Emile Feron 153 - 1060 Bruxelles • N° d'entreprise (0418527581) • RPM Bruxelles • info@apedaf.be • ©APEDAF 2024
Crédits photos/illus : FREEPIK



EDUCATION PERMANENTE CAMPAGNE 2024

ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES POUR
LES ÉTUDIANTS SOURDS ET MALENTENDANTS

SURDITÉ ET ÉTUDES SUPÉRIEURES, UNE ÉQUATION À DIVERSES INCONNUES



POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Vous êtes une université ou une Haute Ecole et vous souhaitez mettre en place des aménagements efficaces pour vos étudiants sourds ou malentendants ?

Ce document est fait pour vous !

CHAQUE ÉTUDIANT SOURD OU MALENTENDANT EST UNIQUE.

Les étudiants sourds sont minoritaires mais ils existent. Compte tenu de leur handicap invisible, on a tendance à oublier qu'ils sont présents au cours, en auditoire, au sein de la communauté estudiantine.

La cause de la surdité, l'âge au moment du diagnostic, les solutions apportées, l'apprentissage proposé en primaire et secondaire créent des profils distincts d'étudiants sourds.

Les aménagements pour ces étudiants doivent être adaptés à leurs besoins spécifiques. Il y a autant de profil d'étudiants sourds qu'il y a d'étudiants sourds. Les besoins vont varier en fonction de ces multiples profils.

LISTE D' ACTIONS POUR VOTRE SERVICE S'OCCUPANT DES ÉTUDIANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES :

1. ÉVALUATION DES BESOINS INDIVIDUELS :

- Organiser une rencontre en début d'année pour évaluer avec chaque étudiant ses besoins spécifiques.
- Ne pas appliquer un modèle unique : les besoins varient en fonction de la situation d'apprentissage (cours magistral, travaux pratiques, séminaires, etc.).

2. AMÉNAGEMENTS RECOMMANDÉS :

- Interprétation en langue des signes pour les étudiants signant.
- Sous-titrage en temps réel
- Appel à un preneur de note
- Systèmes de sonorisation adaptés (boucles à induction, microphones) pour améliorer la réception des sons pour les élèves appareillés ou implantés.

- Supports de cours écrits fournis à l'avance par les professeurs.
- Sièges réservés à l'avant pour une meilleure lecture labiale ou un meilleur accès aux supports visuels.

Pour mettre en place ces aménagements, vous pouvez vous adresser à l'AVIQ ou au PHARE, au Centre Comprendre et Parler, à des Services d'interprétation en LSFB, à des services de sous-titrages, etc.

3. S'ASSURER QUE LES AMÉNAGEMENTS SONT APPLIQUÉS ET QU'ILS DURENT TOUT AU LONG DE L'ANNÉE SCOLAIRE.

4. ÊTRE DISPONIBLE DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE POUR L'ÉTUDIANT ET ADAPTER LES AMÉNAGEMENTS SI CEUX-CI NE CONVIENNENT PAS.

POUR MIEUX COMPRENDRE LA SURDITÉ, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER.

NOUS POUVONS ORGANISER DES SÉANCES DE SENSIBILISATION.

education.permanente@apedaf.be

T 0472 58 82 13